



Graves déviances

À peine élu quelques semaines à la Présidence de la République, Emmanuel MACRON vient de former son 2e gouvernement, le bien nommé PHILIPPE II, consécutivement aux remous provoqués par l'intégration dans son gouvernement de ministres du Modem et des Républicains, qui ne sont pas aussi « clean » que le citoyen de base aurait pu le penser et en tout cas le souhaiter. En effet, les Français sont las des affaires, des détournements de fonds publics, de la fraude, alors qu'eux-mêmes sont constamment pressés, ponctionnés de partout, et subissent une importante pression fiscale. Alors certes, il existe en France des réminiscences des fastes du siècle des lumières, et bon nombre d'avantages réservés aux anciens serviteurs de la République, comme ceux réservés aux anciens présidents de la République, tout comme certains moyens alloués aux élus des assemblées (députés, sénateurs, etc.) inscrits dans les textes, tout à fait légaux, à condition qu'ils ne soient pas détournés de leur affectation première, à des fins privées, ou à un enrichissement

personnel. L'épisode de François BAYROU, le garde des sceaux du gouvernement Philippe 1er, est éloquent, et illustre parfaitement cette intolérable dérive qui perdure depuis bon nombre d'années, et qui irrite tant les Français. Il est en effet inquiétant, voire consternant, de constater qu'un ministre qui en légiférant veut assainir la politique du pays, ne réalise même pas qu'il est lui-même, ainsi qu'une partie de ses troupes du Modem, largement concerné par ces affaires de financement occulte ou de détournement du bien public. Ces pratiques sont-elles à ce

point devenues monnaie courante dans l'hexagone que les ténors de la politique ne s'en rendent même plus compte, semblant avoir perdu toute lucidité ? Oh ! le Béarnais n'est pas le pire de ces tristes sires, ni le seul à se fourvoyer dans les magouilles. Il y a eu l'exemple FILLON illustré durant la campagne des présidentielles, celui du FRONT NATIONAL au niveau des institutions européennes, souvenons-nous du lamentable exemple du ministre des Finances parjure CAHUZAC, et plus récemment, celui à moindre échelle peut être, (suite page 2)



mais en la matière peut-on admettre la moindre tolérance, du député breton FERRAND ! Les intentions dans le sens de l'assainissement de la vie publique d'Emmanuel MACRON sont louables, mais il aura fort à faire tellement le chantier est vaste. N'est-il pas lui-même déjà personnellement mis en cause dans une affaire d'attribution de marché public sans ouverture à la concurrence ? En outre la classe politique dans son ensemble est-elle seulement favorable à l'épuration à venir ? Il est illusoire de penser que les candidats aux fonctions électives ne le sont que par pure philanthropie ou par vocation. Pourquoi ces bagarres, ces débats de caniveaux, ces coups bas lors des différentes campagnes, qu'elles soient législatives, présidentielles, communales ou européennes ? Pour la plupart des politiques, il s'agit avant tout d'un métier lucratif, permettant un enrichissement personnel, si ce n'est le pouvoir d'intervention dans certains lobbys ou dans certains milieux autorisés, bancaires, de la

finance, de la construction, du transport, de l'alimentaire, du bâtiment, etc. Il ne faut pas s'y tromper, MACRON n'est pas un poète, et tout en louvoyant et cachant à peine son jeu pour l'instant, les salariés, retraités, employés, n'ont rien de bon à attendre de sa politique. Les acquis sociaux et les droits fondamentaux des citoyens français, notamment leur pouvoir d'achat avec l'augmentation de la CSG, seront mis à mal dès la rentrée avec la réforme du code du travail, mais pas seulement. Les retraites également sont dans la ligne de mire de ce gouvernement libéral, ainsi que tout ce qui pourrait desservir le patronat, le grand capital et la rentabilité. Bien entendu la CGT et, comme il faut l'espérer, les autres centrales syndicales ne se laisseront pas bernier par le chant des sirènes, et seront présentes dans la lutte aux côtés des citoyens français, à l'automne, dans la rue ! En attendant, bonnes vacances aux lectrices et lecteurs de la Cigogne.

Fait divers au 35 VOSGES

L'accueil du public, dans l'administration des finances, est souvent méprisé, dédaigné, voire ignoré par la haute hiérarchie, et pourtant, c'est un véritable métier, qui requiert patience, diplomatie, connaissances, humanité. En effet, les agents de l'accueil sont souvent soudainement et brutalement confrontés à des situations compliquées, nécessitant une bonne réactivité et de bons réflexes.

Récemment aux alentours de midi, un contribuable, jeune et costaud, casquette à l'envers et en marcel a profité sans doute de l'inattention d'agents sortant par le 37 Vosges, comme il se doit, pour se faufiler dans le bâtiment. Hélas, ne pouvant pénétrer dans l'espace accueil, il s'est présenté dans les bureaux voisins, où il lui a été signifié qu'il était trop tard pour être reçu et qu'il lui fallait se présenter à l'entrée du public à 13h30. Furieux, l'individu en hurlant s'est défoulé sur la porte de sortie des agents en brisant au passage son vitrage pourtant intact depuis des lustres. Alertés par le bruit, les responsables du SIP et de l'Accueil ont accouru ne pouvant plus que constater les dégâts et ont procédé à l'enlèvement des débris de verre restants, ceci afin d'éviter tout accident collatéral. Le vitrage a été remplacé au courant de l'après-midi.

« Tout est bien qui finit bien » pourrait-on en conclure, hélas, non ! Il y a eu d'une part, le coût du remplacement du vitrage par du verre feuilleté, que la Logistique n'a pas manqué de faire remarquer au passage... mais plus grave aux yeux de la CGT, le vandale a quitté les lieux sans être inquiété, ni même faire l'objet d'une fiche de remontée d'incident, car personne n'avait les coordonnées de cet homme. Seule une description approximative de la personne a pu être fournie par celles et ceux qui l'ont aperçue. Cette anecdote n'a certes rien d'extraordinaire pour un Centre des Finances Publiques de l'envergure de celui de Strasbourg accueillant journallement un public cosmopolite très important, mais elle démontre une fois de plus, si besoin était, dans quelles conditions, souvent « sans filets » comme le dit l'expression, les agents de l'accueil exercent leur difficile métier tout au long de l'année. Car il s'agit bien d'un véritable métier, n'en déplaise aux locataires de Bercy, qui ne rêvent que d'une chose, le supprimer, ce à quoi la CGT s'oppose en vertu des préceptes les plus élémentaires de la République Française, tels que la notion de service public par exemple.

La gabegie du Prélèvement à la Source.

À peine installé, le gouvernement PHILIPPE 1er a annoncé le report d'un an, donc pour 2019, de la mise en place du Prélèvement à la Source de l'impôt sur le revenu. C'est avec un « ouf » de soulagement que la CGT a accueilli cette excellente nouvelle, car rappelons-le, cette mesure est parfaitement inutile, difficile à mettre en place et constitue une véritable usine à gaz, alors que l'impôt sur le revenu rentre presque automatiquement, à 98 %. Il suffisait de mensualiser tout le monde, cela a déjà été dit (reportez-vous à la page 6 de la Cigogne du mois de mai qui aborde largement la question). Et voici que notre zélé directeur général, Bruno PARENT affirme laconiquement « Cette décision importante confirme donc le principe du PAS et donne plus de temps à sa mise en œuvre. L'audit qui commence, aux soins de l'inspection générale des finances, éclairera les sujets à propos desquels ce temps supplémentaire pourra être le mieux employé » (sic), aussitôt héroïquement imité par le meilleur d'entre nous, Bernard HOUTEER, qui dans un message du 7 juin, nous livre sa lecture de cette décision de report « cette décision confirme le principe du PAS et donne désormais un temps supplémentaire à sa bonne mise en œuvre » (sic). Pire, dans un message du 12 juin 2017, l'intéressé persiste et signe en écrivant : « la décision intervenue est bienvenue, car elle lève rapidement l'incertitude qui prévalait au cours de ces dernières semaines, etc. »

Eh bien, Monsieur le DRFiP, la CGT n'a pas du tout la même lecture de la décision gouvernementale, au contraire ! Si la mise en place du PAS était opportune et évidente, cela ferait longtemps qu'il serait en place, or ce n'est pas le cas, loin s'en faut ! Au contraire, beaucoup d'argent et d'énergie ont été investis dans ce pataquès, à l'heure où l'on économise et l'on rogne sur tout dans notre ministère. Il convient même de s'interroger quant à tout le temps perdu et par les formateurs, et par tous les agents en formation, au cours des derniers mois, et quant au coût de ces opérations finalement inutiles ! Il a

même fallu procéder en urgence à l'enlèvement des affiches annonçant le PAS au niveau des halls d'accueil des différents CFP du département, c'est dire ! Tout cela est risible et grotesque ! Les très obéissants et inspirés hauts fonctionnaires ayant planché soit à Bercy soit au plan local sur ce flop monumental (nous ne les citerons pas par pure charité) doivent être dans leurs petits souliers, et on les comprend. N'avez-vous pas toutes et tous mis quelque peu la charrue avant les bœufs ? D'importants fonds publics ont ainsi été dilapidés sur tout l'hexagone, pour des prunes. Ce sera sans doute un des scandales de la décennie à la DGFIP. Pour la CGT, on ne change pas un système efficace et ayant fait ses preuves, pour de la vulgaire propagande électorale ou pour redorer le blason d'une présidence flétrie, pour le moins chaotique, qui ne restera certes pas dans l'histoire.



RIFSEEP... régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel... rien que ça !

Derrière ce sigle résonne une forme de panique pour les uns, due sans doute à ce long libellé. Pour les autres, a contrario, c'est le fait de pouvoir, tout à loisir, faire peser l'implication professionnelle sur la rémunération de ces fainéants de fonctionnaires.

Finalement n'est-ce pas aussi l'objet de lieux communs que d'avoir nous-mêmes dû nous comparer aux collègues et de distinguer ceux qui en font le moins ; « parce qu'il n'est pas normal que ces derniers gagnent autant que moi qui crois trimer davantage » ?

Comme tout cela est bien pernicieux !

De tous les systèmes expérimentés jusqu'alors, le dernier en date fait bien la synthèse de toutes les options déjà utilisées. Pour mémoire la modulation des primes sévissait déjà en des temps anciens et a sans doute « un peu » contribué à déclencher un certain engouement pour les mouvements de 1989. Tout ce pouvoir à nouveau remis entre les mains d'un seul chef de service...

Alors oui RIFSEEP arrive... rutilant comme un camion tout neuf, phares allumés, un grand air de moderne, avec un moteur longuement éprouvé !

Pour la mise en route, c'est le corps des géomètres cadastrateurs qui a été choisi. S'agit-il là de sélectionner un échantillon assez représentatif, mais de petite taille (un peu moins de 1200 agents) pour pouvoir opérer à une expérimentation significative ou tout simplement faire de ce corps ayant un penchant fort pour la sauvegarde de la mission et très revendicatif (70 % de suffrages CGT aux élections professionnelles) le fer de lance des catégories « à mater » ? Voilà donc le géomètre revenu dans le rang et redevenu un vrai cadre B !

L'objet de cet article ne se veut pas d'être trop technique, nous pourrions l'être à la demande dans un prochain numéro, car l'indemnitaire d'un agent à la DGFIP se décompose en diverses primes et indemnités.

Le but de l'instauration de RIFSEEP est bel et bien de simplifier et donc d'unifier.

Concrètement le géomètre en 2018 verra sa prime de rendement obligatoirement mensualisée.

Le reliquat de la prime normalement attribuée fin janvier 2018 pour la période du second trimestre 2017 sera également soldé en 2017 afin d'éviter d'alourdir la fiscalité de l'agent pour les revenus de 2017. Cela fera l'objet d'un étalement sur les mois de fin 2017. Ainsi en janvier 2018, la fiche de paye mentionnera l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) qui doit remplacer l'IAT/IFTS, la prime de rendement, l'ACF et la prime informatique et le CIA (complément indemnitaire annuel), facultatif, qui pourra valoriser manière de servir et engagement professionnel... **Aucun agent ne pourra voir son régime indemnitaire devenir défavorable comparativement à l'actuel. Il est toutefois précisé que cette garantie de maintien perdure jusqu'à ce que l'agent change d'affectation.**

Le directeur général restant toujours aussi sourd aux demandes des organisations syndicales sur le dialogue social, le groupe de travail sur le sujet n'aura été l'occasion que de lire une déclaration liminaire ; point de discussion et de précisions complémentaires pour savoir techniquement ce qui est regroupé en cette machine infernale. On sait juste ce que cela recoupe.

Après des changements importants sur les régimes indemnitaires ces dernières années, la DGFIP continue en solo à soi-disant se plier aux exigences réglementaires et impose donc RIFSEEP comme dans la plupart des corps de la fonction publique d'état. Les moyens de faire valoir ses droits diminuent. Nul doute qu'il nous appartient d'être réactifs collectivement face à cette tentative d'individualisation à outrance d'appréciation de la valeur professionnelle !

Lexique :

IAT : indemnité d'administration et de technicité

IFTS : indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires

ACF : allocation complémentaire de fonctions

Alarme !

Le monde de la DRFiP 67 est quand même étrange. Il y a apparemment celles et ceux qui se précipitent, à tort ou par inadvertance, sur le déclencheur manuel d'alarme incendie, agents ou contribuables, et bon nombre de collègues qui répugnent à le manipuler même en cas d'urgence !

C'est suite à ce constat que Patrick BOURDIER, Directeur adjoint du Pôle Pilotage et Ressources de la DRFiP du Bas-Rhin, a récemment envoyé, à l'ensemble des agents du département, l'illustration d'un superbe boîtier rouge d'alarme incendie avec quelques consignes appropriées. Était-ce pour dire de façon imagée qu'il y a le feu à la boutique ? Que rien ne va plus ? Qu'on restructure à tort et à travers ? Qu'on supprime à tout-va ? Que le service public n'est plus qu'un vaste chantier de démolition ? Non ! Trêve de plaisanterie, et la CGT approuve, il a raison de tirer la sonnette d'alarme, car on constate malheureusement dans la période, un peu partout, un désintérêt pour la chose publique et notamment des consignes en matière d'alarme incendie. C'est un « m'en foutisme général » qui s'installe petit à petit dans notre administration, chacun pour soi, et ça c'est très inquiétant !

À la pêche aux ...

Régulièrement, lors de nos HMI à travers le département, nous sommes informés de certaines difficultés rencontrées localement.

Mais pourquoi attendre notre passage dans vos murs pour nous en faire part ?

N'hésitez surtout pas à nous faire remonter vos problèmes, mais aussi vos avis, vos ressentis sur la situation actuelle ou à venir, voire des infos locales via [notre BALF](#).

Cette dernière est consultée quotidiennement par plusieurs membres de la Commission Exécutive et tout mail est étudié avec attention.

Détournement inadmissible de la loi

La tentation était grande, et il fallait s'y attendre, la loi instaurant l'état d'urgence en France sert davantage à réprimer les luttes sociales que combattre le terrorisme. C'est ainsi qu'Amnesty International a constaté que la plupart des interdictions de séjour (639 à ce jour) ont été prises à l'encontre, non pas de prétendus terroristes, mais de manifestants opposés à la Loi Travail.

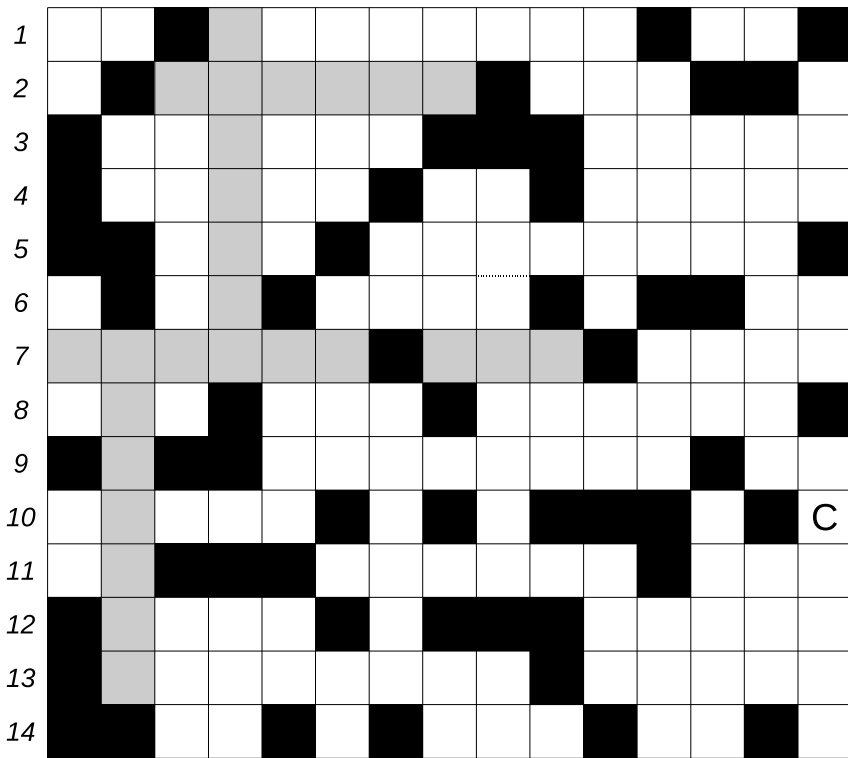
La CGT salue la récente décision du Conseil Constitutionnel à propos des décisions préfectorales interdisant à une personne qui « chercherait à entraver l'action des pouvoirs publics » de paraître dans certains espaces privés et publics, y compris à son propre domicile ou lieu de travail. En effet, le Conseil juge que ces interdictions de séjour sont disproportionnées par rapport à la liberté de manifester. Il censure la loi qui encadre insuffisamment ces interdictions de séjour et qui permet tous les arbitraires. Un bémol toutefois, il est inadmissible que le Conseil Constitutionnel ait décidé de reporter les effets de sa décision au 15 juillet prochain. Cela valide malheureusement a posteriori toutes les décisions d'interdictions de séjour prises à ce jour, en violation des droits et libertés individuelles des manifestants. Cela laisse en outre le temps au gouvernement de revoir sa copie tranquillement lors d'une éventuelle prolongation de l'état d'urgence. Il importe que les préfets cessent de prendre de telles mesures, contraires aux droits fondamentaux.

La CGT est déterminée à lutter contre toute loi sociale régressive, de celle sur l'état d'urgence à celle sur le travail. Car usages du 49-3, ordonnances sans débats législatifs ou encore mesures de rétorsion contre les manifestants, les mesures anti-démocratiques se suivent et se ressemblent à l'heure qu'il est, sous couvert de transparence et de concertation, et ça c'est intolérable !

Jeu d'été

Comme souvent, à l'approche des congés, nous vous proposons un petit jeu pour garder vos neurones en éveil. Cette année, une grille de mots croisés de 14 sur 15 (voire page 6), histoire que vous y passiez un certain temps pour la résoudre. Profitez de vos pauses café, de vos pauses méridiennes ou de vos moments de repos sur un transat pour garder l'esprit en éveil. Bon courage.

A B C D E F G H I J K L M N O



- 1 - Roi des bois d'arc - Parole transpirant la haine - Félicitations dans le monde des gamers
- 2 - Tête de pôle - Fondation du présentateur d'Ushuaïa
- 3 - Germain ou éloigné - D'Oman ou du Lion
- 4 - Déplacés - Outil de dessin - Chantait plus près des étoiles
- 5 - Transport ferroviaire local - Attachée chère
- 6 - Raccord perpendiculaire - Prénom irlandais - Silicium
- 7 - S'occupe de notre sécurité - Autre tête de pôle - Penchée
- 8 - Contribue à financer l'achat de fournitures scolaires - Rappeurs marseillais - Anion de radium
- 9 - Point commun entre Hollande et Fillon - Los Angeles
- 10 - Pas donnée
- 11 - Coup de baguette - Ministère disparu en 1974 et réapparu en 2017 - États-Unis d'Amérique
- 12 - Genre musical - Statuette
- 13 - Le MACp - Couronnement
- 14 - Note - Fleuve africain - Molybdène

- A - Lune de Jupiter - Serpent - Chrome
- B - Unité de mesure - DRH67
- C - Font déborder le vase - Les Commandos Delta en étaient le bras armé
- D - Le meilleur d'entre nous - Ancienne dénomination des ESI à la DGI
- E - Béliet maritime - Magazine - Unité de distance
- F - Divinité égyptienne - Roi shakespearien - Temps d'une révolution
- G - Pas oui - 3,14 - Né le 21 décembre 1977
- H - Téléphone Maison - Equipe - Dans le coup
- I - La République le serait, mais pas sûr - Nickel
- J - Science-Fiction - Langue bantoue
- K - Complètement gelé - Ancienne dénomination des ESI à la DGCP -
- Adopté en 1906 lors de la seconde convention internationale de radiotélégraphie
- L - Genre humain - Usine à gaz reportée - Oncle
- M - Horlogerie de Besançon - Roman de Stephen King (titre en VO) - Associé à Osso
- N - Ministre qui pique - Service de travail à distance
- O - Clochette - Navigateur web de Microsoft - Gales

Les mots des cases grisées figurent dans l'organigramme de la DRFiP 67 disponible ici :

<http://dfp670.intranet.dgfip/direction/organigramme.htm>

La solution sera mise en ligne sur [notre site internet](#) au plus tard le vendredi 4 août 2017.

